

**N° 7536<sup>1</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2019-2020

---

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi modifiée du 4 décembre 1990  
portant organisation du service des huissiers de justice**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE DES HUISSIERS DE LA JUSTICE**

(20.3.2020)

**Procès-verbal de la conférence téléphonique du  
conseil de la chambre des huissiers de justice qui  
s'est tenue en date du 20 mars 2020 à 17.30 heures**

Connectés à la conférence téléphonique :

- M. Carlos CALVO – Président
- Mme Martine LISÉ – Trésorier
- M. Georges WEBER – Secrétaire

Assistait :

- Me Claude SCHMARTZ – Avocat conseil

*1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour :*

*Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 4 décembre 1990  
portant organisation du service des huissiers de justice*

La Chambre des huissiers de justice a été saisie par Madame le Conseiller de Gouvernement 1<sup>ère</sup> classe Claudine KONSBRUCK pour Madame la Ministre de la Justice

- aux termes d'une lettre de ce jour portant transmission du projet de loi portant modification de la loi modifiée du 4 décembre 1990 portant organisation du service des huissiers de justice en vue d'émettre son avis.

**La Chambre des huissiers de justice, à l'unanimité dans sa composition CALVO-LISÉ-WEBER, avise favorablement le projet de loi en question.**

Luxembourg, le 20 mars 2020

Carlos CALVO  
*Président*

Georges WEBER  
*Secrétaire*

Martine LISÉ  
*Trésorier*

